



D'r Innlemer

Revue Municipale d'Information

N° 10 Avril 2013

Chers habitants

La période hivernale s'éternise et le soleil du printemps se fait attendre, au grand désespoir des agriculteurs et des jardiniers.

Naturellement, cette grisaille persistante impacte le moral de nos concitoyens. Mais ne désespérons pas, car les mois d'avril et de mai permettront de rattraper le retard observé aux cultures et aux arbres fruitiers.

Le premier trimestre de l'année 2013 a été marqué par plusieurs événements dont je citerai les plus importants.

En premier lieu, la réforme des rythmes à l'école maternelle et élémentaire a été lancée par le Décret du 24 janvier 2013, pris par le Ministre de l'Education Nationale. Les grands principes de ce texte sont les suivants :

- la semaine scolaire sera organisée sur 9 demi-journées avec une durée totale de cours hebdomadaire de 24 heures
- les heures d'enseignement seront organisées, les lundi, mardi, jeudi et vendredi et mercredi matin
- la journée d'enseignement sera allégée avec une durée moyenne de 5 heures 15
- la demi-journée ne devra pas excéder 3 heures 30
- la pause méridienne d'au moins 1 heure 30 devra être respectée
- la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires pour accueillir les élèves au-delà de la durée des cours est à organiser par les collectivités
- une aide de € 50,- par élève sera allouée, pour la seule année scolaire 2013/2014, aux Communes qui mettront en œuvre la réforme dès la rentrée 2013.

Le Conseil Municipal a estimé qu'une concertation plus large aurait été plus que nécessaire pour réaliser une réforme pérenne et porteuse d'espoir des élèves. Ces derniers doivent, en effet, être au centre du débat pour assurer la réussite de cette réforme. Par ailleurs, l'instauration de cours le mercredi matin, sauf dérogation du samedi matin à obtenir, aura des conséquences désastreuses sur les activités associatives, culturelles et culturelles, en place depuis de très longues années dans notre village, sans parler de la récupération par nos têtes blondes lors des mercredis. Enfin, l'organisation des activités pédagogiques complémentaires par la Commune engendre de nouvelles dépenses sans aucune compensation financière pérenne des services de l'Etat. Aussi en concertation tant avec les équipes enseignantes de nos écoles maternelle et élémentaire, qu'avec avec les représentants des parents d'élèves, le Conseil Municipal a demandé le report de la réforme à la rentrée 2014.

Ensuite le Conseil Municipal a pris connaissance de l'Arrêté Préfectoral du 14 janvier 2013 portant sur la consultation publique relative à la demande d'autorisation d'introduction de Hamsters (*Cricetus Cricetus*) sur le ban de plusieurs Communes dont celui d'INNENHEIM. Après avoir rappelé son attachement à la sauvegarde des Hamsters, le Conseil Municipal a regretté l'absence de concertation des services de l'Etat avec les collectivités concernées dans le cadre de la gestion de ce dossier.

En outre, il a relevé que cette demande appelle de nombreuses remarques et comporte de multiples insuffisances et contradictions.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal n'a pas réservé une suite favorable à cette demande.

Enfin, une très belle veillée de la Passion a été organisée le Vendredi Saint, par le Père André PACHOD en l'église Saint Martin. Cette soirée de méditation a été animée par de nombreux acteurs locaux jeunes et adultes qui ont conféré toute sa beauté à cette veillée, en alternant des textes et des mises en scène bibliques, l'ensemble étant agrémenté par l'excellence des chants de la chorale Sainte Cécile. Alors, inspirons nous du message de cette veillée : "**Construisons des ponts entre les Hommes et non des murs**".

C'est ainsi que notre vie locale sera d'autant plus belle, plus tolérante et plus solidaire.

Cordiales salutations.

Alphonse KOENIG, Maire

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Projet de restructuration de l'école maternelle :

Le 12.01.2012, le Conseil Municipal a approuvé le principe du projet de restructuration et d'extension du bâtiment de l'école maternelle. Sa décision était motivée par la grande vétusté du bâtiment de type préfabriqué et par une très faible isolation thermique en raison de la présence d'un simple vitrage aux portes et aux fenêtres. Par ailleurs, une mise aux normes des installations électriques s'avérait incontournable.

La confection du dossier du permis de construire ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre ont été confiées à l'Atelier d'Architecture BRUCKERT, sis à Hindisheim. Le projet comprend: deux salles de classe de respectivement 96 m² et de 60 m² environ ainsi qu'une salle d'évolution de 95 m². Par ailleurs, l'extension du bâtiment accueillera notamment les locaux techniques dans le respect des normes en vigueur.

Le bâtiment sera constitué d'une ossature bois avec mise en œuvre d'une isolation très performante répondant aux dispositions B.B.C. Enfin, un vitrage adapté sera posé dans un objectif de réduction de la chaleur dans les salles de classe.

La toiture présentera une pente unique. Un chauffage au sol sera installé, ainsi que des radiateurs d'appoint pour les périodes intermédiaires.

Le Maire a été chargé par le Conseil Municipal d'engager une consultation à travers un marché à procédure adaptée, selon le code des marchés publics, pour tous les lots ayant trait à la reconstruction et à l'extension du bâtiment de l'école maternelle.

Les commissions d'appel d'offres et des finances présenteront prochainement la faisabilité financière du projet au Conseil Municipal après cette consultation.

Service minimum d'accueil :

Afin d'assurer le service minimum d'accueil dans les écoles maternelle et élémentaire en cas de grève du personnel enseignant, le Conseil Municipal a décidé de créer des postes de vacataires. La liste des personnes susceptibles d'assurer ce service sera communiquée à l'autorité académique et ces vacataires seront rémunérés selon la grille établie par la fonction publique.

Informations communales :

Renouvellement du Contrat Unique d'Insertion :

Le contrat de Mme Géraldine JOUBERT-DAPP est arrivé à échéance au 13 février 2013. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de renouveler le Contrat Unique d'Insertion à compter du 14 février 2013 sur une durée de 6 mois, d'autoriser le Maire à signer ledit contrat et d'inscrire au budget 2013 les crédits nécessaires au règlement des appointements de Mme Géraldine JOUBERT-DAPP.

Grenelle de l'environnement : pour des économies d'électricité :

A compter du 1^{er} juillet 2013, en application de l'arrêté du 25 janvier, l'illumination nocturne des bâtiments qui ne sont pas à usage d'habitation sera interdite entre 1 heure du matin et 7 heures du matin. Cela concerne les édifices publics (mairies, panneaux d'information, écoles..) et les monuments (églises...). Une exception est prévue pour les lampes couplées à un détecteur de mouvement.

Les bâtiments commerciaux (bureaux, vitrines, enseignes...) sont astreints à une règle similaire, mais plus complexe.

Les éclairages des façades suivent la règle générale. Tout éclairage de jour sera prohibé.

Les lumières intérieures et les vitrines doivent s'éteindre à 1 heure ou une heure après le départ des derniers occupants et ne peuvent se rallumer qu'à 7 heures ou une heure avant l'ouverture.

Les lampadaires de l'éclairage public pourront rester allumés.

Par contre, dans un proche avenir, les nouveaux luminaires devront être équipés de déflecteurs qui empêcheront l'éclairage vers le haut, afin de limiter la pollution lumineuse de nuit. La commune a anticipé cette nouvelle règle dans le choix de ses équipements.

Le 1^{er} mercredi de chaque mois, à midi, signal d'essai de la sirène d'Innenheim :

A compter du **5 juin 2013**, vous entendrez retentir la sirène du village le premier mercredi de chaque mois à midi au lieu et place de tous les samedis à 11h00.

Rappel ; héritage de la seconde guerre mondiale pour alerter les populations d'une menace aérienne, ce signal a ensuite été utilisé pour faire face à la montée des risques technologiques, catastrophes naturelles, menaces militaires, terroristes...

- ✓ Simple signal d'essai de sirène : un cycle de 1 minute
- ✓ Signal d'alerte : 3 cycles successifs modulés (montant et descendant de 1 minute 40 secondes chacun) et séparés par un silence de 5 secondes

Le signal d'alerte permet d'attirer rapidement l'attention des populations sur un danger imminent et de prendre les mesures de protection adaptées ; consignes de sécurité à observer en cas d'alerte :

1. Premier réflexe : se mettre à l'abri en se confinant dans le local clos le plus proche
2. Ecouter la radio ou la télévision pour les premières informations sur la nature du risque et les consignes à suivre
3. Ne sortir qu'en fin d'alerte (indiquée par un signal continu de 30 secondes) ou sur ordre d'évacuation. S'abstenir de téléphoner, sauf détresse vitale, pour ne pas encombrer les réseaux devant rester libres pour les secours

Dans les communes abritant un centre de secours de 1^{ère} intervention des Sapeurs- Pompiers, la sirène sert également à appeler les sapeurs volontaires mais le signal est différent (1 séquence unique de 2 ou 3 cycles).

Redevance d'archéologie préventive :

Un entrepreneur public ou privé qui prévoit de faire des travaux de construction touchant le sous-sol, et soumis à autorisation ou à déclaration préalable, doit verser une redevance d'archéologie préventive (RAP) destinée à financer les fouilles archéologiques.

La redevance d'archéologie préventive est une taxe qui doit être versée, qu'il y ait fouille ou non, pour les travaux ou aménagements affectant le sous-sol, soumis à autorisation ou déclaration préalable, et qui créent plus de 5 m² de surface au sol.

Le versement de cette redevance et son calcul dépendent de la nature du projet de construction.

Pour 2013, le taux de la redevance est de :

- 0,40 % de la valeur forfaitaire de l'ensemble immobilier pour les projets soumis à autorisation ou déclaration,
- 0,53 € par m² pour les autres projets d'aménagement

Comme en matière de taxe d'aménagement, les particuliers peuvent bénéficier d'un abattement de 50 % applicable aux 100 premiers m² de locaux d'habitation en résidence principale.

Référendum d'Initiale Locale : pour ou contre la future Collectivité Territoriale d'Alsace.

Les bureaux de vote seront ouverts le Dimanche 7 Avril 2013 de 8h à 18h à la salle multi-activité à l'arrière du bâtiment périscolaire, l'entrée étant au 13 Rue des Roses.

Pêche en ROSENMEER :

Conformément à la directive-cadre européenne sur l'eau, la fédération de pêche et de pisciculture a effectué un sondage des ressources piscicoles dans le Rosenmeer le 18 septembre 2012. Ce sondage a été effectué à l'aide d'un dispositif de pêche électrique sur une longueur de 100 m au lieu-dit « Kleingebreit ». Il a permis de comptabiliser un total de 352 poissons, dont certains mesuraient jusqu'à 20cm. Cette étonnante moisson démontre que cette faune a su parfaitement s'adapter au ruisseau et se protéger de ses nombreux prédateurs, elle apporte par ailleurs une information très positive sur la qualité de l'eau.

La COM-COM communique :

Une permanence, dédiée aux jeunes entre 14 et 25 ans, est ouverte par Cyril DIEBOLD, animateur « jeunes » de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, tous les mardis entre 17h et 19h à la salle polyvalente d'Innenheim, rue du stade.

Cette permanence se veut être un contact et une information avec, pour et entre les jeunes concernant des sujets divers comme la facilitation de projets, l'engagement local, l'intégration à la vie associative, l'emploi, la santé, etc....

Contact : ajpo@csarimbaud.com

DIVERS :

La démarche du démineur...

Démineur est un noble métier, terriblement risqué. La prudence la plus extrême est de rigueur, et il s'agit de regarder où l'on met les pieds ! A Innenheim, il faut par endroit regarder attentivement où l'on pose ses pas, du fait des déjections laissées par nos compagnons à quatre pattes !

Nous ne sommes pas encore au stade de la Ville de Paris qui dépense des fortunes pour éliminer quelque 16 tonnes de déjections canines chaque jour, mais certains trottoirs et quelques espaces de verdure en périphérie de notre village font vraiment peine à voir.

C'est la négation de tous les efforts d'embellissement consentis par la commune, ses agents et les habitants d'Innenheim.

C'est aussi un problème de salubrité par le danger de transmission de maladies que ces matières génèrent : les vers parasites présents dans les déjections animales représentent un risque sanitaire réel de contamination animale ou humaine. Chaque année, quelques dizaines de cas de contamination humaine grave conduisent à des soins lourds et invalidants. Il y a également un risque non négligeable de chutes pour certaines personnes âgées à la marche peu assurée.

Les jeunes enfants sont eux aussi pénalisés par la restriction de leur espace d'évolution propre.

Au-delà d'un appel au civisme de tous, il convient de rappeler que l'article R631-1 du code pénal punit d'une amende de deuxième classe pouvant atteindre un maximum de 150 € le propriétaire de l'animal fautif. Si ce dernier n'est pas tenu en laisse, il peut juridiquement être considéré en état de divagation et être conduit à la fourrière, avec des conséquences financières pour son maître.

Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service Instructeur :

- M. et Mme VAUDELET : Construction d'une maison individuelle
Jean-Louis Lot N°8 Lotissement le " Rosenmeer III "
- M. SCHROETTER Philippe : Construction d'une maison individuelle
et Mlle GRADISAR Amélie: Lot N°9 Lotissement le " Rosenmeer III "
- Mme KOENIG Muriel : Agrandissement d'une maison d'habitation et transformation
d'une dépendance et garage : 46 Rue du Général De Gaulle
- M.KOENIG Denis : Construction d'une maison bi-famille : 21 Rue Sainte Odile
- M.BOISIER Yvan : Rénovation de la maison individuelle : 17 Rue de la 1^{ère} Armée
- M.OBERRIEDER Hubert : Démolition d'une maison et dépendances :
36 Rue du Général De Gaulle
- Commune d'INNENHEIM : Démolition partielle et reconstruction du bâtiment de l'école
Maternelle
- Dépôt de recours introduit contre le Permis de construire de 2 résidences de 9 logements chacune :
11 Rue Sainte Odile

Manifestations du 1er avril 2013 au 31 juillet 2013 :

6 avril	: Nuit du Feu :	Pompiers
1 mai	: Pêche d'ouverture :	A.P.P.I
5 mai	: Marché aux Puces :	U.S.I
8 mai	: Tournoi de football-jeunes :	U.S.I
25 mai	: Concert à l'étang	Milchkannfest
1 juin	: Journée des Malades :	Fraternité
2 juin	: Inscription Tennis 2013 :	T.C.I
2 juin	: Pêche des enfants :	A.P.P.I
15 juin	: Fête de l'été :	A.S.C.I
5 juillet	: Don du Sang :	Salle polyvalente
7 juillet	: Grand concours de Pêche:	A.P.P.I
13 juillet	: Bal de la Fête Nationale :	Comité de gestion